



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm.sorvilier@bluewin.ch

Sorvilier, le 22 avril 2015

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**jeudi 4 juin 2015 à 20h00,
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à participer à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et éventuellement voter un crédit additionnel pour des dépréciations complémentaires pour un montant total de fr. 178'022.-
2. Présentation et approbation des comptes 2014
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au renforcement du Pont de la Birse
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'assainissement des buttes, récupérateurs des balles du stand de tir
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la participation communale de soutien au Cinéma Palace de Bévillard
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la vente des parcelles du Clos Jobez
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la conduite communale du Chemin de la Fin
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un terrain agricole au Clos Jobez
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'assainissement du Clocher de l'Ecole primaire
10. Divers et imprévus

Les comptes 2014 mentionnés au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 15 juin 2015, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DES COMPTES 2014 AU VERSO